



AUX CONTRIBUABLES DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LA  
PAROISSE DE LA DORÉ

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité, que lors de la séance du conseil municipal du 7 mai 2018, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure ci-dessous mentionnée:

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3920, RUE DES PEUPLIERS

Permettre une distance séparatrice entre la résidence et le garage à 1.2 mètres au lieu de 2 mètres qui est prévue à la réglementation municipale.

DONNÉ à La Doré, ce 23 avril 2018.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,  
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 16 h, ce 23 avril 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 23 avril 2018.

Josée Bau,  
Agente administrative